

PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission du conseil municipal sur les finances, le capital humain et les services administratifs* tenue le mardi 30 mai 2006 à 19 h, à l'hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Objet : Étude du rapport du vérificateur général pour l'exercice 2005 et 1^{er} trimestre 2006

SONT PRÉSENTS :

M. Bertrand A. Ward, président

Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Maria Calderone

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Prairies

M. Laval Demers

Conseiller de ville
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jean-Marc Gibeau

Conseiller de ville
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Line Hamel

Conseillère de ville
Arrondissement du Sud-Ouest

M. François Purcell

Conseiller de ville
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Lise Zarac

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de LaSalle

EST ABSENT

M. Claude B. Piquette, vice-président (absence non motivée)

Conseiller d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Nombres de personnes présentes : 35

INVITÉS :

M. : M. Michel Doyon, vérificateur général de la Ville de Montréal

M. : M. Robert Abdallah, directeur général

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de la commission, **M. Bertrand A. Ward**, déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue au public et demande aux membres de la commission de se présenter.

Il présente M. **Robert Abdallah**, directeur général de la Ville de Montréal. Ce dernier présente les gestionnaires municipaux présents à l'assemblée :

M. Yvan Delorme, directeur, Service de police de la Ville de Montréal ;
M. Guy Hébert, directeur général adjoint responsable du centre Ville ;
M. Michel Gagné, directeur, direction des revenus et de la planification fiscale, Service des finances ;
M. Robert Cassius de Linval, directeur, Service des affaires corporatives ;
M. Duncun E. Campbell, directeur général associé, coordination - arrondissements ;
M. Frantz Pierre-Louis, conseiller en analyse et gestion, Direction générale ;
M. Daniel Malo, directeur, Direction des technologies de l'information, Service des affaires corporatives ;
M. Alain Dufort, directeur, Direction des immeubles, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ;
Mme Andrée Perreault, directrice de la planification stratégique, Direction générale ;
M. Denis Savard, vérificateur interne, Direction générale ;
M. Pierre Lamontagne, assistant directeur des ressources financières et matériel, Service de la sécurité – incendie ;
M. Pierre Reid, directeur principal, Service du capital humain
M. Chantal Gagnon, directrice, Direction de l'environnement, Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE);
M. Yves Girard, directeur, Unité de la propreté et de l'entretien, SITE

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Jean-Marc Gibeau, appuyée par la conseillère Line Hamel, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Étude du rapport 2005 du vérificateur général de la Ville ¹

M. Ward invite le vérificateur général, M. Michel Doyon, à commencer sa présentation.

M. Doyon rappelle que deux rapports ont été déposés au conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes* : un rapport sur la vérification des états financiers de la Ville et de l'état établissant le taux global de taxation (mars 2006); et un rapport sur la vérification des comptes et affaires de la Ville (mai 2006). C'est ce dernier rapport qui fait l'objet de la présente étude publique par la commission.

M. Doyon passe en revue sommairement les principales données de son rapport.

Dans un premier temps, **M. Doyon** commente l'état d'avancement de certaines recommandations faites dans son rapport 2004. Il rappelle à l'Administration municipale l'importance de finaliser son plan stratégique et de le diffuser dans les plus brefs délais auprès des cadres et des employés de la Ville. Il souligne que les avantages d'un tel plan sont indéniables, tant pour les élus que pour les gestionnaires de la Ville. Sa mise en œuvre permet, entre autres, de s'assurer que tous les enjeux importants sont pris en compte. Il poursuit en expliquant que la mise en production du système intégré de gestion de Montréal (SiMon) se poursuit malgré certains retards.

M. Doyon présente ensuite un suivi des recommandations. Il a constaté un progrès notable quant à la mise en œuvre de ses recommandations par les unités d'affaires. Il présente la méthode de compilation des recommandations.

¹ Le lecteur pourra prendre connaissance de tous les rapports du vérificateur général à www.ville.montreal.qc.ca/verificateur

Résultats des mandats de vérification complétés en 2005

M. Doyon passe ensuite en revue les principaux mandats de vérification qui ont été complétés en 2005.

- L'application des normes et des règlements à la station d'épuration des eaux usées.

Dans l'ensemble, l'usine se conforme aux normes et règlements qui s'appliquent à elle. Des projets sont en cours pour résoudre les questions de la chloration des eaux usées et du contrôle des vannes en cas de surverses.

- Le contrôle des rejets industriels. M. Doyon mentionne qu'à la suite de la vérification de la station d'épuration, il a jugé nécessaire de vérifier l'application de la réglementation relative au contrôle des rejets industriels. Des retards ont été constatés quant à l'émission des permis, aux visites périodiques d'entreprises et aux suivis des cas de non-conformité. Il a noté des problèmes d'appariement entre les effectifs pour effectuer le travail de contrôle et la charge de travail des employés. De plus, les outils de gestion s'avèrent plus ou moins performants.
- e-Cité : la stratégie du volet Internet. Le projet e-Cité est une initiative importante de la Ville de Montréal en vue d'offrir un meilleur accès aux services de la Ville à toutes les clientèles. M. Doyon souligne que la vérification a porté, notamment, sur la protection des renseignements personnels et la sécurité informatique des données. Il se dit satisfait des plans d'action produit par la Direction des communications et des relations avec les citoyens.
- La gestion de l'entretien des immeubles. Entre 2002 et 2004, le parc immobilier de la Ville comptait environ 1400 unités et l'estimation de sa valeur de remplacement s'élevait à environ 3,5 G\$. Il s'agit d'un actif important qui permet d'assurer la fourniture de nombreux services aux citoyens. M. Doyon a estimé à environ 300,0 M\$ le déficit global d'entretien du parc immobilier. Ses constats portent, entre autres, sur la méconnaissance de la *Politique sur les équipements et les infrastructures* par les gestionnaires d'immeubles de la Ville et sur l'absence d'informations détaillées concernant l'état réel de conservation des immeubles. Il recommande de devancer l'échéancier (juin 2007) de préparation du plan d'action visant à atteindre un entretien annuel optimal et à réduire le déficit accumulé.
- La gestion des matières résiduelles. Les travaux du vérificateur général ont porté principalement sur la collecte sélective. En vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la Ville de Montréal devra valoriser 60 % de ses matières résiduelles d'ici 2008. Il est peu probable que la Ville de Montréal atteigne cet objectif, estime M. Doyon. Il observe, notamment, une grande variation des coûts de collecte entre les arrondissements. Le coût du traitement des matières au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) a aussi subi une forte hausse. À ce sujet, il cite en exemple les ententes « à coût nul » conclues par les villes de Québec et de Sherbrooke avec des entrepreneurs pour le traitement des matières résiduelles provenant de la collecte sélective. Il recommande au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de procéder à une analyse des coûts des options s'offrant à la Ville en prévision du renouvellement des contrats de traitement des matières (2006).
- Les mesures d'urgence 9-1-1. Le vérificateur général constate que le Centre des mesures d'urgence assure une gestion adéquate de ses activités, notamment au chapitre de l'accessibilité des services offerts, de l'évaluation de la qualité des services et des contrôles informatisés assurant l'intégrité et la disponibilité des données.
- Le paiement par cartes et les solutions Web. La Ville de Montréal accepte divers modes de paiement dont les chèques, les cartes de crédit et de débit et les virements électroniques. La vérification consistait à s'assurer que le paiement

par carte (débit et crédit) est sécuritaire, autant par le biais des terminaux des arrondissements que par ceux du mandataire Stationnement Montréal. M. Doyon précise que des recommandations ont été émises afin que le traitement des documents écrits protège les données confidentielles des usagers.

- L'enlèvement des graffitis sur le domaine privé. Le comité exécutif a accordé, en 2005, un budget de 1 M\$ à l'Unité graffiti pour coordonner un projet pilote d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé. Certains arrondissements n'ont pas utilisé les services de l'unité car ils jugeaient les coûts trop élevés. L'analyse du projet a en effet démontré, poursuit M. Doyon, que les coûts de gestion du projet pour le secteur touristique (Plateau Mont-Royal et Centre-Ville) ont dépassé ceux de l'enlèvement. Les coûts reliés aux travaux d'enlèvement dans le périmètre non touristique sont plus acceptables, estime M. Doyon.
- Le regroupement des serveurs informatiques. Amorcée en 2004, la vérification relative au regroupement des serveurs s'inscrit dans le cadre d'une série de vérifications portant sur l'environnement informatique de la Ville de Montréal. Les études de faisabilité commandées par la Direction des technologies du Service des services administratifs montrent que la consolidation des serveurs (Intel et Unix) et leurs regroupements, de même que la normalisation des environnements technologiques, auront pour effet de générer des économies non négligeables, (environ 6,5 M\$ sur une période de 5 ans).
- La rémunération des élus municipaux. M. Doyon explique que la vérification consistait à s'assurer que la rémunération des élus se fait conformément à la Loi. Au moment de la vérification, aucune unité administrative à la Ville de Montréal n'avait une vue d'ensemble sur la rémunération des élus. À la suite des recommandations du vérificateur général, la Direction du greffe a mis en place les contrôles appropriés afin d'assurer le respect des dispositions réglementaires et légales prévues au regard de la rémunération maximale permise pour chacun des élus.
- Les travaux d'infrastructures effectués par les entreprises privées. M. Doyon explique que la construction d'infrastructures de base (égouts, rues, trottoirs, conduites d'aqueduc, lampadaires, etc.) des développements résidentiels sont à la charge des entrepreneurs. Les travaux de vérification consistaient, entre autres, à vérifier que les travaux d'infrastructures effectués par les promoteurs soient conformes à la nouvelle réglementation de la Ville et que l'imputation comptable des travaux à la charge de l'entrepreneur et ceux à la charge de la Ville soit correctement établie.

M. Ward remercie M. Doyon pour sa présentation. M. Ward fait remarquer que le vérificateur général a déposé son rapport au conseil municipal le 23 mai et que la commission a fait preuve de diligence en démarrant ses travaux de manière à tenir une assemblée publique d'information sept jours plus tard (le 30 mai). M. Ward se dit très satisfait du fait que les travaux seront complétés le 19 juin, soit lors du dépôt du rapport de la commission au conseil municipal.

M. Ward mentionne que le rapport du vérificateur a soulevé beaucoup d'intérêt auprès des membres de la commission. Il rappelle que le vérificateur propose des pistes de solutions aux arrondissements et aux services corporatifs dans le but d'assurer une meilleure gestion des fonds publics. Il ajoute que le vérificateur général a pour mandat d'évaluer la performance des principaux programmes et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, l'efficacité et l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il propose ses recommandations aux arrondissements et aux services corporatifs. Ses recommandations ont pour but d'optimiser les pratiques de gestion, de réduire les coûts et, ultimement, d'améliorer les services aux citoyens. Il conclut en mentionnant que les gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, soutenus par la direction générale et les élus, collaborent à la mise en place de solutions durables qui tiennent compte des recommandations du vérificateur général.

4. Période de questions et de commentaires par le public

M. Ward invite le seul intervenant inscrit à la période de question à s'adresser à la commission.

M. Robert Larose, représentant de Projet Montréal, demande si les budgets des arrondissements sont calculés en fonction du nombre de citoyens par arrondissement (per capita).

M. Ward rappelle à M. Larose que la présente assemblée a pour objet l'étude du rapport du vérificateur général. Bien que la question soit hors d'ordre, M. Ward invite M. Abdallah à répondre brièvement à la question. M. Abdallah précise que les budgets des arrondissements sont calculés selon les dotations historiques et les rajustements budgétaires apportés d'année en année.

5. Période de questions des membres de la commission

M. Purcell est d'avis que le déficit d'entretien des immeubles, évalué à 300 M\$ par le vérificateur général, a été sous-estimé considérant l'actif immobilier total de la Ville. De plus, il se dit très surpris de la méconnaissance, par les gestionnaires des immeubles, de la *Politique sur les équipements et infrastructures* et de l'absence d'un inventaire détaillé des besoins en entretien du parc immobilier.

- **M. Doyon** explique que le déficit d'entretien a été calculé sur la base des informations dont il disposait. Il précise que le montant de 300,0 M\$ ne reflète pas les besoins réels en entretien des immeubles. Il mentionne que la Direction des immeubles n'était pas en mesure de produire un inventaire détaillé des coûts d'entretien du parc immobilier et qu'elle a une connaissance générale de l'état des immeubles. Il précise que les immeubles nécessitant des travaux majeurs sont connus.
- **M. Abdallah** ajoute que l'actif immobilier de la Ville vaut 3,5 G\$ et qu'il est composé de 1 400 immeubles. Il constate que la Ville ne dispose pas d'un plan d'entretien détaillé pour l'ensemble de son parc immobilier. Il ajoute qu'un plan directeur sera déposé sous peu au comité exécutif, possiblement en juin, lequel présentera une planification, sur un horizon de 10 ans, des travaux requis pour la mise aux normes du parc immobilier.
- **M. Alain Dufort** mentionne que la Ville a entrepris l'évaluation de l'état de désuétude de ses bâtiments. À ce jour, cet état est connu pour 200 immeubles. Il précise que la Direction des immeubles a acquis un logiciel qui permettra d'établir des scénarios de financement des travaux de mise aux normes selon les budgets disponibles.

M. Purcell poursuit en soulignant l'importance d'évaluer la valeur patrimoniale de certains immeubles (dont la caserne de pompier 31) et de s'assurer de les entretenir et les conserver.

M. Demers souhaite savoir depuis combien de temps l'on accumule un déficit d'entretien.

- **M. Dufort** mentionne que le déficit d'entretien s'est accumulé au cours des 15 dernières années. Il précise qu'entre 1 % et 1,2 % de la valeur de remplacement du parc immobilier ont été investis, en moyenne, annuellement pour l'entretien des immeubles, alors que les bonnes pratiques recommandent un investissement de l'ordre de 2 %.
- **M. Abdallah** tient à préciser que le plan directeur dont il a été question auparavant comportera des mesures spécifiques pour l'entretien et la réfection des immeubles patrimoniaux.

M. Gibeau demande des précisions sur l'état de la situation concernant le dossier des cadres en disponibilité, dossier traité par le vérificateur général dans son rapport 2004². M. Gibeau fait remarquer que le terme « Club Med », utilisé pour parler des employés en disponibilité, donne l'impression à la population que des employés sont payés à ne rien faire.

- **M. Doyon** explique qu'en 2005, le nombre de cadres administratifs « hors structure » en disponibilité était de 56. Sur la base des informations produites par le Service du capital humain, en mai 2006, ce nombre a augmenté à 76. Vraisemblablement, il y a 20 cadres de plus en disponibilité, conclut M. Doyon.
- **M. Pierre Reid** explique qu'en réalité, le nombre de cadres en disponibilité est de 35, soit 29 cadres administratifs et 6 cadres de direction. La réorganisation du Service des services administratifs (directions des technologies de l'information et du matériel roulant) explique l'augmentation du nombre de cadres de 56 à 76. Cependant, de ce nombre (76), il faut soustraire, explique M. Reid, le nombre de personnes en congé de maladie, en congé sans solde et celles réaffectées à un projet long terme. Il confirme qu'il reste 35 cadres, sur un total de 1600, à réaffecter sur des projets à long terme ou des postes permanents. Il tient à préciser que ces 35 personnes travaillent tout de même sur des mandats à court terme. M. Reid confirme à M. Gibeau qu'il n'y a aucun employé rémunéré qui « *reste à la maison* ».

Compte tenu des remarques du vérificateur général, **M. Purcell** s'étonne des résultats avancés par M. Reid et demande des explications supplémentaires.

- **M. Doyon** rappelle que les recommandations de l'année dernière visaient à inciter le Service du capital humain à se doter de mesures favorisant la réaffectation des cadres en disponibilité. Il ne s'est pas attardé à inventorier, comme l'a fait M. Reid auparavant, les raisons pour lesquelles ces cadres étaient en disponibilité. Il conclut qu'il n'a fait que constater la variation du nombre de cadres en disponibilité d'une année à l'autre.

Il confirme à M. Purcell qu'un rapport sur le nombre d'employés en disponibilité existe pour d'autres catégories d'emploi, dont les professionnels, les contremaîtres et les employés cols blancs. Toutefois, M. Doyon précise que les travaux de vérification n'ont portés que sur les cadres en disponibilité.

- **M. Abdallah** explique que la Ville de Montréal ne veut pas augmenter le nombre d'effectifs permanents. Lorsqu'un poste est vacant, les gestionnaires ont pour mandat de le combler avec un employé permanent en disponibilité. Cependant, si un employé permanent en disponibilité est affecté à un poste temporaire, il conserve son statut d'employé en disponibilité et son nom demeure sur la liste. Au niveau des postes cadres, explique M. Abdallah, il se crée, à la Ville, des postes temporaires non permanents ; ainsi, l'affectation de cadres permanents en disponibilité sur des postes temporaires n'a pas pour effet de diminuer le nombre de cadres en disponibilité. Il est confiant que, d'ici 3 ou 4 ans, le nombre d'employés cadres en disponibilité va diminuer.

M. Purcell s'informe sur le dossier des libérations syndicales (cols bleus)³.

- **M. Doyon** mentionne que la vérification de ce dossier a permis de constater que la Ville de Montréal retardait de facturer le Syndicat des cols bleus de Montréal pour les heures non travaillées par les cols bleus lors des libérations syndicales. Il ajoute qu'une vérification effectuée au cours des dernières semaines a montré qu'il subsistait encore des retards. Une note a été envoyée par le vérificateur

² Le rapport 2004 du vérificateur général porte sur la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

³ Ce dossier a été traité dans le rapport 2003 du vérificateur général.

général au Service du capital humain afin que celui-ci apporte une attention particulière à ce dossier.

- **M. Reid** confirme que la Ville a rappelé au syndicat de rembourser les heures non travaillées, à défaut de quoi, un grief sera déposé par la partie patronale. Le dossier suit son cours et, si nécessaire, la Ville prendra les mesures nécessaires pour récupérer les sommes dues, conclut M. Reid.

M. Purcell demande des informations concernant la gestion du dossier de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

- **M. Doyon** mentionne que ce dossier n'a pas fait l'objet d'une vérification.
- **M. Reid** mentionne que, depuis 2006, la Loi autorise la Ville à verser 90 % (et non plus 100%) de son salaire à un employé en accident de travail. Il précise que cette mesure a permis la diminution du nombre et de la récurrence des accidents de travail en 2006 comparativement à 2005. Il ajoute que la gestion des accidents de travail relève de la responsabilité des arrondissements. Le Service du capital humain a mis en place un programme d'audit visant l'amélioration de la gestion des accidents de travail et a convenu avec le Service des finances que les coûts de la CSST soient imputés aux arrondissements afin que les surplus ou les déficits soient à leur charge.
- **M. Abdallah** tient à souligner que le coût annuel des programmes de la CSST est d'environ 25 M \$. Il ajoute que des mesures administratives ont été prises auprès des services corporatifs et des arrondissements afin d'améliorer la sécurité au travail et une meilleure gestion des programmes de la CSST.

M. Purcell s'informe sur le contrôle des inventaires des matériaux (boulons, outils, etc.) par les arrondissements, particulièrement ceux de l'ex-Ville de Montréal.

- **M. Cassius de Linval** explique que l'implantation du module d'inventaire SiMon est en voie d'être finalisée dans les centres de services partagés, dont celui de la rue Dickson. Il explique que le contrôle des inventaires est une priorité et que les travaux se poursuivent.

Se référant au rapport du vérificateur général, **M. Ward** rappelle que la Ville de Montréal a récupéré, en 2003, 29 % des matières recyclables générées alors que l'objectif général de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Québec* vise la valorisation de 60 % des matières résiduelles. M. Ward demande des précisions sur les solutions à mettre en place par les arrondissements afin d'atteindre cet objectif, dont l'échéance est 2008.

- **Mme Chantal Gagnon** mentionne que la situation est préoccupante. Elle explique que le degré d'atteinte de l'objectif doit être évalué selon le type de matières. Par exemple, en 2004, le bac de recyclage a permis de récupérer 34 % des matières résiduelles visées par ce mode de collecte. En contrepartie, le taux de collecte des résidus de table est moindre. Elle précise que la Direction de l'environnement travaille à finaliser un plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) qui fera état des grandes orientations et des pistes d'action pour l'agglomération en regard des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Québec*. Elle ajoute que le PDGMR sera en lien avec les objectifs de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Il est prévu que le PDGMR soit présenté cet automne aux élus des villes liées et des arrondissements, ainsi qu'à la population pour fins de discussions. Entre temps, poursuit Mme Gagnon, diverses mesures sont en cours d'implantation à l'ensemble de l'agglomération dont, entre autres, la collecte sélective dans les immeubles de 9 logements et plus et la collecte des résidus verts.

M. Ward rappelle que le Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) traite environ 68 % des matières recyclables de la Ville de Montréal. Compte tenu des

sommes importantes versées par la Ville à l'entrepreneur du CESM, M. Ward demande des informations concernant les ententes à coût nul signées par les villes de Sherbrooke et de Québec pour le traitement des matières résiduelles.

- **M. Doyon** explique que les ententes prévoient que le produit de la vente des matières recyclables permet de couvrir les coûts d'opération des centres de traitement. Il est d'avis que la Ville de Montréal doit évaluer la possibilité de négocier des ententes similaires ou qui permettrait de réduire ses coûts de traitement.

M. Ward rappelle que les contrats de traitement des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2006. Il demande des précisions concernant le processus de renouvellement des contrats.

- **Mme Gagnon** précise qu'environ 68 % des matières de la Ville de Montréal sont traités au CESM. Le CESM appartient à la Ville de Montréal et a été loué à TIRU inc. jusqu'en 2019. Le contrat de traitement des matières résiduelles avec la compagnie TIRU inc. sera échu le 31 décembre 2006, tout comme d'autres contrats de l'agglomération. Le contrat avec TIRU aura durée 10 ans. Les coûts de traitement pour la Ville totalisent plus de 6 M \$ par année (2004). Elle explique que la fin du contrat permettra de revoir les conditions de traitement des matières au CESM. Elle est d'avis que le lancement d'appels d'offres permettra d'obtenir les meilleurs prix sur le marché pour le traitement des matières de l'agglomération.

M. Ward demande des informations concernant les stratégies de sensibilisation qui seront mises en place d'ici 2008 afin de permettre à la Ville de Montréal de valoriser 60 % de ses matières résiduelles.

- **Mme Gagnon** explique que la Direction de l'environnement a mis sur pied un comité technique, composé de représentants des villes liées et des arrondissements, afin de trouver des pistes de solutions pour rejoindre et sensibiliser davantage les diverses clientèles. Parmi les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la participation des citoyens, elle cite les campagnes de relance de la collecte sélective, le travail des organismes éco-quartier, les dépliants et les annonces dans les hebdomadaires locaux. Elle précise que les solutions du comité tiendront compte des objectifs des arrondissements.

M. Ward remercie chaleureusement Mme Gagnon pour sa participation à l'assemblée.

M. Dermers rappelle que les coûts de traitements des matières recyclables peuvent grandement varier (du simple au triple) d'un arrondissement à l'autre. Il demande des explications supplémentaires sur les raisons expliquant de tels écarts.

- **M. Doyon** mentionne qu'il a constaté des écarts très importants, sans toutefois chercher à en connaître les causes puisqu'un tel travail aurait exigé beaucoup de ressources humaines. Il a fait part de la situation à la Direction de l'environnement. Celle-ci prévoit d'ailleurs procéder à une analyse de la problématique.

M. Ward remercie M. Doyon de même que tous les intervenants.

Le président de la commission, M. Ward, suspend les travaux de la commission pour une période de 15 minutes afin de permettre aux commissaires de valider le projet de recommandations.

6. Délibérations et adoptions des recommandations

M. Ward déclare que la commission va maintenant procéder à l'adoption de ses recommandations. Il remercie le vérificateur général de la Ville de Montréal de même que son équipe pour leur collaboration et pour la qualité de la présentation. Il remercie également M. Robert Abdallah, directeur général, de même que les gestionnaires municipaux pour leur participation à l'assemblée publique.

M. Ward et M. Gibeau procèdent à la lecture des recommandations de la commission.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

Considérant que le rapport du vérificateur général propose un cadre élaboré de recommandations à l'intention des gestionnaires municipaux des arrondissements et des services corporatifs dans le but d'assurer une meilleure gestion des fonds publics;

Considérant que les recommandations contenues au rapport du vérificateur général visent, notamment, l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts de l'Administration municipale et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens par le biais de programmes et d'activités efficaces et efficaces;

La commission recommande,

R-1

Que le conseil municipal poursuive la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations contenues au rapport du vérificateur général avec la collaboration de la Direction générale, les directions d'arrondissement, le comité de vérification et le comité exécutif.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Concernant la planification stratégique

Considérant les défis auxquels la Ville de Montréal aura à faire face au cours des prochaines années, tant au niveau des finances municipales qu'à celui du renouvellement de sa main d'œuvre,

Considérant l'impact d'initiatives majeures en matière de réhabilitation des infrastructures municipales et la volonté de la Ville de Montréal d'accroître la richesse collective par un développement économique respectueux de l'environnement;

Considérant que la planification stratégique constitue un enjeu majeur pour la Ville de Montréal;

la commission recommande,

R-2

Que l'Administration municipale finalise, dans les plus brefs délais, son plan stratégique, accompagné d'un calendrier de réalisation et d'un cadre financier pluriannuel, et qu'elle confie à la Direction générale le mandat de le diffuser largement à tous les employés de la Ville.

Concernant la gestion de l'entretien des immeubles

Considérant la valeur des actifs immobiliers de la Ville de Montréal et sa responsabilité d'en assurer la pérennité;

Considérant l'ampleur du déficit d'entretien constaté par le vérificateur général,

la commission recommande,

R-3

Que le conseil municipal mandate le Service de la mise en valeur du territoire afin qu'il accélère l'élaboration des lignes directrices, du programme et des stratégies budgétaires nécessaires à la réduction du déficit d'entretien accumulé et à l'atteinte d'un niveau d'entretien annuel optimal, en tenant compte des normes de l'industrie.

Concernant la gestion des matières résiduelles recyclables

Considérant l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* lequel vise la valorisation de 60 % des matières résiduelles du secteur municipal;

Considérant l'ampleur des coûts de la collecte et du recyclage des matières résiduelles domestiques;

la commission recommande,

R-4

Que le conseil municipal mandate le Service des infrastructures, des transports et de l'environnement afin qu'il procède à une analyse comparative des modalités et des coûts des contrats de collecte et de recyclage des matières résiduelles domestiques et que cette analyse soit effectuée en considérant l'atteinte des objectifs de 2008 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et la recherche d'un traitement des matières recyclables à prix concurrentiel;

R-5

Que le Service des infrastructures, des transports et de l'environnement fasse rapport au conseil municipal afin de lui présenter les enjeux et les diverses options qui s'offrent à la Ville au chapitre des modalités et des coûts des contrats de la collecte et du recyclage des matières résiduelles domestiques.

Concernant la consolidation des serveurs informatiques

Considérant que le parc informatique de la Ville de Montréal compte 850 serveurs répartis dans plus de 350 bâtiments;

Considérant les économies potentielles pouvant résulter de la consolidation de certains types de serveurs de la Ville (Unix et Intel), notamment, au chapitre des coûts d'exploitation (gestion et entretien) et de formation.

la commission recommande,

R-6

Que le Service des services administratifs accélère les regroupements des serveurs informatiques prévus à sa stratégie de consolidation et qu'il entreprenne des études de faisabilité concernant les autres types de serveurs présentement utilisés par la Ville de Montréal.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES (SUIVI DE 2003 ET 2004)

Concernant la sécurité des technologies de l'information

Considérant les enjeux stratégiques et légaux que représente la sécurité reliée aux technologies de l'information pour la Ville de Montréal en terme d'intégrité, de disponibilité et de confidentialité des données, et compte tenu de l'adoption récente de la *Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal* par le comité exécutif,

la commission recommande,

R-7

Que le conseil municipal s'assure que les conseils d'arrondissement adoptent dès que possible la *Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal* mise de l'avant par le comité exécutif en mai 2006;

R-8

Que la Direction générale présente au comité exécutif, en 2006, son plan de sécurité relatif à la protection des systèmes informatiques de l'ensemble de la Ville (de l'infrastructure aux données), accompagné d'un échéancier de réalisation et d'un cadre budgétaire.

R- 9

Que le vérificateur général poursuive son mandat de vérification concernant les sommes dues à la Ville de Montréal au chapitre de la facturation relative au dossier des libérations syndicales.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MANDATS DE VÉRIFICATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Considérant les coûts associés à l'existence d'employés en disponibilité et l'impact négatif de cette situation sur l'image de la Ville de Montréal et de sa fonction publique,

la commission recommande,

R-10

Que le vérificateur général examine la possibilité d'exercer auprès du Service du capital humain un suivi de son plan d'action relatif à la réduction du nombre d'employé en disponibilité.

R-11

Que le vérificateur général examine la possibilité d'effectuer un mandat de vérification portant sur la gestion des inventaires à la Ville de Montréal afin de s'assurer que cette gestion soit uniforme et standardisée.

Sur une proposition du conseiller **Jean-Marc Gibeau**, appuyée par le conseiller **Laval Demers**, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

M. Ward mentionne que le rapport de la commission sera déposé au conseil municipal le 19 juin 2006.

7. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de la conseillère **Line Hamel**, appuyée par le conseiller **Jean-Marc Gibeau**, l'assemblée est levée.

Adopté le 8 novembre 2006

Original signé

Original signé par Christiane Bolduc
/pour

Bertrand A. Ward
Président

André Maisonneuve
Secrétaire-rechercheur